



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D_2023_083

L'an **deux mille vingt-trois**, le **dix-neuf décembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 décembre 2023**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, MME NGUYEN, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, M. GARNIER.

Avait donné procuration : M. CHATENET à M. SICOT, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h37, M. GODARD à Mme BIDAULT jusqu'à son arrivée à 19h42, MME BONNICEL à Monsieur FRIAUD à partir de 20h15, M. ALIZON à M. LECHER, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents :

Madame Véronique BIDAULT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FOYER SOCIO ÉDUCATIF DU COLLÈGE HENRI WALLON DE VARENNES-VAUZELLES

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2311-7 ;

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant que le foyer socio éducatif du collège Henri Wallon de Varennes-Vauzelles est une association vauzellienne qui œuvre afin de proposer aux élèves du collège des activités pédagogiques, culturelles et ludiques ;

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Considérant que l'association sollicite la collectivité afin d'obtenir une aide financière d'un montant de 920 € dans le but de financer certains projets tels que des voyages scolaires, achats de jeux, de livres destinés aux élèves ;

DECIDE

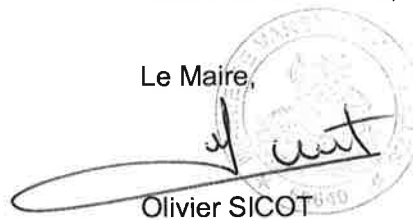
Article 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 920 € au foyer socio-éducatif du collège Henri Wallon de Varennes-Vauzelles.

Adopté à 28 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 20 décembre 2023.

Le Maire,



Olivier SICOT